

## Intervention à l'assemblée générale de la FNARS vendredi 19 juin 2009

MARYSE LEPEE

Nous avons largement évoqué ce matin, les évolutions et bouleversements prévisibles dans le secteur de la solidarité.

C'est ainsi que j'ai relevé des phrases très fortes :

« Les révolutions dans les politiques sanitaires et sociales sont en marche, nous n'en mesurons pas les conséquences »,

« Nous constatons la déconstruction financière du système de l'hébergement et la gestion incessante des paradoxes ».

Les évolutions sont déjà là, elles vont se multiplier ; il faut s'y préparer avec lucidité et détermination. Elles sont de 3 natures différentes :

### 1. Les évolutions institutionnelles :

- Dans le domaine de la **santé**, le vote prochain de la loi HPST va déclencher la nomination des directeurs généraux d'ARS pendant l'été et la mise en place des ARS au 01/01/10. Une vraie révolution en perspective.
- Dans le domaine du **social**, la récente nomination des préfigurateurs départementaux de la cohésion sociale dans le cadre de la RGPP annonce également les évolutions dans ce domaine (regroupement des compétences hébergement – logement social et jeunesse – sports).
- La **partition** des 2 domaines de compétences santé / social est consacrée par ces réformes. Nous allons devoir nous y adapter. Par ailleurs, il est effrayant de constater à quel point ces réformes ne sont ni assez préparées, ni, sans doute, suffisamment accompagnées. Le manque d'informations et de communication est réel, il est source de déstabilisation, d'interrogations existentielles dans les services déconcentrés de l'Etat, dans les ARH et auprès des personnels hospitaliers.

Quelles sont les conséquences pour nous ?

- Nous allons devoir travailler avec de nouvelles équipes qui n'ont pas les compétences des équipes actuelles des inspecteurs des DDASS – DRASS,
- Nous allons donc reconstituer de nouveaux réseaux de compétences avec les nouveaux acteurs des pôles sociaux des DDCS – DRCS au moment même où nous allons concevoir les bases du chantier de la refondation de notre secteur. Tâche difficile.

### 2. les évolutions liées à notre cœur de métier : comment mieux accompagner les publics en difficultés :

La Ministre nous a annoncé récemment la « refondation » de notre secteur avec l'élaboration prochaine « d'un Schéma National de la Refondation ».

Quelles sont les évolutions en perspective sur lesquelles nous allons devoir formuler des propositions ?

- l'élaboration d'un **nouveau référentiel des prestations**,
- la mise en place des **tarifs plafonds** et ses conséquences financières notamment en période transitoire,
- l'élaboration du **schéma national** et des **plans territoriaux** d'actions (action de mutualisation, de coopération, de regroupement, de fusion, de contractualisation, mise en place des groupements de coopération sociale – GCS - ...),
- la généralisation potentielle des **appels à projets** : quelles pistes de travail à moyen terme pour définir les priorités ?...

Ces chantiers sont gigantesques, nous allons devoir, dans le cadre de la FNARS, être des forces de propositions actives, dynamiques et innovantes.

Comment faire face à ces évolutions ?

- En exigeant au niveau national, un **pilote fort de la part des services de l'Etat**. Il ne faut surtout pas que la « libre concurrence » joue à fond sans contrepouvoirs sur les territoires. Le dispositif doit continuer à être régulé par l'Etat,
- En demandant un accompagnement à la réforme avec la mise en place d'une mission **nationale d'ingénierie** Sociale qui pourrait être confiée à la FNARS (formation...),
- En faisant en sorte que des sociétés de service nous accompagnent dans ces évolutions,
- En exigeant des moyens financiers complémentaires pour accompagner cette réforme de « refondation »,
- En participant aux niveaux national et territorial activement à cette réforme d'ampleur.

### 3. Les évolutions sociétales :

Je tiens à citer 3 chantiers sur lesquels la FNARS devra savoir se positionner :

- **Le creusement des inégalités** : bien au-delà des phénomènes de pauvreté, le creusement des inégalités sociales, sanitaires, éducatives, territoriales menace notre société française. Comment y faire face, s'agissant d'un sujet essentiellement politique ?
- **La dimension du champ social dans le développement durable** : comment inscrire à part entière cette dimension sociale dans le développement durable à côté de l'économie et de l'écologie. Comment sensibiliser les entreprises à leur responsabilité sociale ?
- **La privatisation possible** du secteur associatif privé à but non lucratif. 40% du secteur des personnes âgées est dominé par de grands groupes privés. Le phénomène s'est produit en 10 ans à peine. Pourquoi pas une telle évolution dans le secteur de l'hébergement ? Une telle privatisation pourrait se faire par des groupes hôteliers, sans accompagnement social. Notre vigilance doit être de mise, pour les quelques années à venir.

Dans les défis à surmonter j'en citerai également un dernier qui nous concerne en propre. Il s'agit de définir une **nouvelle gouvernance associative** en capacité de faire face aux prochaines évolutions en profondeur du secteur de la solidarité. Je citerai 2 axes prioritaires :

- **La gouvernance interne des instances** : CA et direction. Comment introduire des instances de contrôle, de régulation et de développement ? Nous sommes trop fragiles sur ces différents points et cette fragilité va nous porter préjudice.
- **La gouvernance équilibrée entre salariés – usagers et bénévoles**. Nous accordons beaucoup de place aux salariés de nos associations, peu de place et d'attention aux usagers – personnes en situation de pauvreté et pas du tout de place aux bénévoles. Cette situation ne peut perdurer ; elle est irresponsable et ne tient pas compte de la montée en puissance des bénévoles compétents dans notre secteur. C'est un chantier prioritaire à ouvrir également par la FNARS.



Tels sont les défis et les enjeux prévisibles de notre secteur dans les 3 – 5 ans.

Sachons être acteurs de ces évolutions sans compromission, avec un souci réel de notre responsabilité citoyenne à l'égard des personnes en situation de précarité – pauvreté.